



**ARRETE N°2024-056-CIRC
REGLEMENTANT TEMPORAIREMENT LA CIRCULATION**

IMPASSE JEAN DE LA FONTAINE – LES ACHARDS

Vu la loi modifiée n°82-213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des collectivités locales ;
Vu le Code de la Route et notamment les articles R 110.1, R 110.2, R 411.5, R 411.8, R411.17 à R411.18; R411.21.1, R 411.25 à R 411.28;
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;
Vu l'arrêté interministériel modifié du 24 novembre 1967, portant instruction générale sur la signalisation routière ;
Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, approuvée par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992 ;
Considérant la demande du 26/02/24 de JACQUES LAURENT 10 rue J Laurent 85150 LES ACHARDS;
Considérant que des travaux de construction du presbytère doivent avoir lieu Impasse Jean de la Fontaine - LES ACHARDS, il convient par mesure de sécurité, de réglementer la circulation et le stationnement ;

ARRETE

Article 1 :

Du 11 mars au 30 septembre 2024, IMPASSE JEAN DE LA FONTAINE :

- le stationnement sera interdit ;
- l'accès sera autorisé aux riverains et aux secours.

Article 2 :

La signalisation sera conforme aux prescriptions définies par l'instruction interministérielle sur la signalisation temporaire approuvées par l'arrêté interministériel du 06 novembre 1992.

La fourniture, la pose et la maintenance de la signalisation seront assurées par les soins de l'entreprise Jacques LAURENT.

Article 3 :

Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 :

Le présent arrêté sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Article 5 :

Monsieur le Maire de la Commune des ACHARDS, Monsieur le Commandant de la Gendarmerie des Achards, La Directrice Générale des Services de la commune sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont une ampliation sera adressée à l'entreprise Jacques LAURENT.

A Les Achards, le 28/02/2024
Le Maire,

Michel VALLA.

